

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DOM CAPI (anciennement ALCIS CAPI)

Part : FR0010135327

DÔM FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif de gestion d'offrir une performance supérieure à celle de l'indice EURO MTS 1-3 ans, sur la durée de placement recommandée. Le fonds est classé Obligations et autres titres de créances libellés en euro. L'indicateur de référence est l'EURO MTS 1-3 ans, cours de clôture. Il représente le cours d'un panier d'emprunts d'Etats souverains de la zone euro, à taux fixe et liquide, d'une durée résiduelle de 1 à 3 années. Il est calculé en tenant compte du réinvestissement des coupons.

Cet indicateur est utilisé comme élément d'appréciation à posteriori. La composition de l'OPCVM peut s'écarter sensiblement de la répartition de l'indice.

La stratégie d'investissement du fonds consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro.

En outre, le fonds interviendra sur le marché obligataire de gré à gré pour réaliser des opérations d'achat et de ventes de lignes obligataires. Un des moteurs de performance consistera à acheter des titres obligataires sur les marchés Euronext afin de constituer progressivement des lignes suffisantes et les revendre sur le marché de gré à gré.

La sélection des titres suit une démarche de sélection, valeur par valeur, dite de « bond picking » et se fait à partir des analyses développées par les équipes de DÔM Finance. Les critères d'investissement sont dictés en priorité par les rendements actuariels offerts comparés à la valeur intrinsèque des titres établi par le comité de gestion de Dôm Finance

L'OPCVM s'expose aux instruments de taux entre 80% et 100% de l'actif. Il est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre -1 et + 4. La durée moyenne sera comprise entre 0 et 4 ans. L'OPCVM s'autorise à s'exposer, en direct ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA, dans des obligations libellées en euro, d'émetteurs de l'OCDE, souverains, publics et privés, incluant des titres subordonnés comme des TSR ou des TSDI.

Les obligations et autres titres de créance sont de toute qualité de signature : Investment Grade, spéculatif, non noté.

Le FCP sera essentiellement investi en obligations du secteur privé dont la sélection des signatures est établie par le comité de gestion. A ce titre, une attention particulière sera portée à l'analyse du risque de crédit. Les gérants s'attacheront à rechercher pour chaque signature d'après les recommandations croisées des analyses de crédit, le meilleur couple risque/rendement pour des sociétés faisant ou non l'objet d'une notation par les agences de rating Moody's, Fitch et Standard et Poor's.

Par ailleurs, le fonds s'autorise à opérer sur le marché des obligations convertibles libellées en euro, lorsqu'elles offrent un rendement performant. Ces dernières seront toujours vendues avant l'échéance finale.

Le fonds pourra investir au maximum 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA de droit français ou européens conformes à la Directive. Qu'ils soient obligataires, investis en obligations convertibles ou actions, la sélection sera effectuée en fonction de la qualité de la gestion dont les critères sont :

- liquidité, sécurité pour la partie monétaire
- volatilité de la valeur liquidative, capacité du gérant à être régulier dans la performance, talent du gérant, reconnaissance par ses pairs, nominations aux grands prix) et track record pour les autres fonds
- de manière générale : la qualité de la société de gestion

L'exposition à des titres libellés dans une autre devise que l'euro et l'exposition au risque de change sont accessoires.

L'utilisation des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré français et/ou étrangers est effectuée uniquement dans un but de couverture sur le risque de taux et le risque actions. Compte tenu de l'objectif de cet OPCVM, l'utilisation des contrats financiers n'entraînera pas de surexposition de l'OPCVM au-delà de l'actif.

Affectation du résultat : Capitalisation intégrale des revenus

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 3 ans

« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date ».

Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées le vendredi jusqu'à 12 heures auprès du Dépositaire et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour. Le règlement est effectué à J + 2.

La valeur liquidative est calculée hebdomadairement chaque vendredi de bourse ouvre à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France (calendrier officiel : EURONEXT). Dans ce cas, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant. En outre une valeur liquidative technique est calculée le dernier jour ouvré du mois (sans accepter de souscriptions ou de rachats).

La valeur d'origine de la part est fixée à 100 euros.

Montant minimum de souscription initial : 1 part

Montant minimum de souscription ultérieur : 1 part

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité du fonds (inférieure à 2%).

Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

- La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.

- L'exposition sur des produits de taux, des obligations investment grade, mais aussi des obligations spéculatives ou non notées explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie. Les obligations spéculatives ou non notées peuvent subir des fluctuations de cours plus importantes. - L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations privées peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. En outre, le fonds peut être exposé à **des titres dits spéculatifs** de notation inférieure au rating A-3 ou BBB- de l'agence Standard & Poor's ou d'une notation équivalente d'une autre agence. Ces titres peuvent présenter un risque élevé de perte en capital et entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

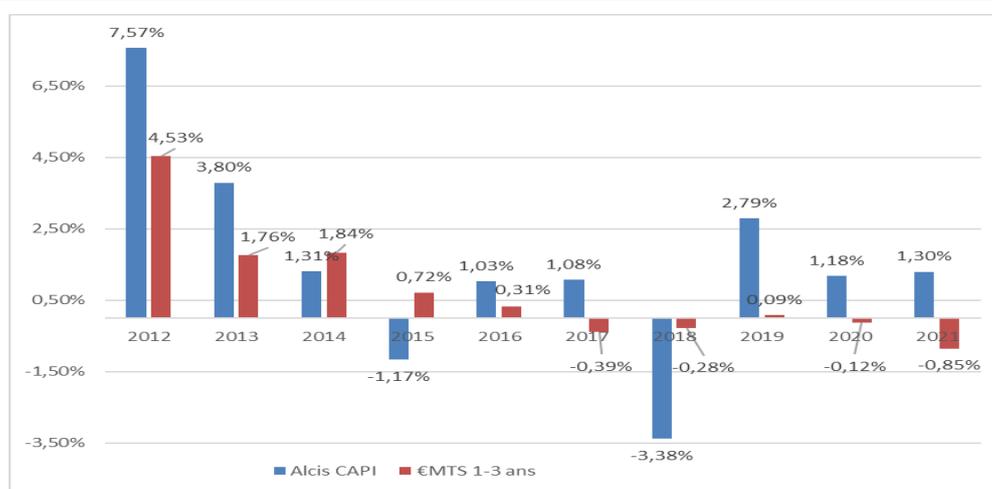
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2% TTC maximum
FRAIS DE SORTIE	4% TTC maximum
<p><i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i></p>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1.65%
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Non applicable

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 5 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.amf-france.org et www.dom-finance.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM sera calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 24/12/2004

DATE DE CREATION DE LA PART : 24/12/2004

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : --

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : SOCIETE GENERALE

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

DÔM FINANCE – 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017 PARIS.

Tél. : 01 45 08 77 50

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.dom-finance.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL :

Le fonds DOM CAPI est admissible en tant qu'Unité de Compte dans les contrats d'assurance vie. La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonérée de l'impôt les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10 % de ses parts (article 150-0A, III-2 du Code général des impôts).

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans le Fonds. Le fonds ne proposant que des parts de capitalisation, le régime fiscal est celui de l'imposition des plus-values sur valeurs mobilières applicable dans le pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à la situation du porteur (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés...). Selon le régime fiscal du porteur de parts, les plus-values éventuelles liées à la détention de parts de l'OPCVM peuvent donc être soumises à taxation. Les porteurs de parts du fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

La responsabilité de DÔM FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

DÔM FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/11/2022.